



**Roi
Morvan
Communauté**

ROI MORVAN COMMUNAUTE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

(Suivant décret 2015-1827 du 30 décembre 2015)

ANNEE 2019

Service déchets ménagers – avril 2020

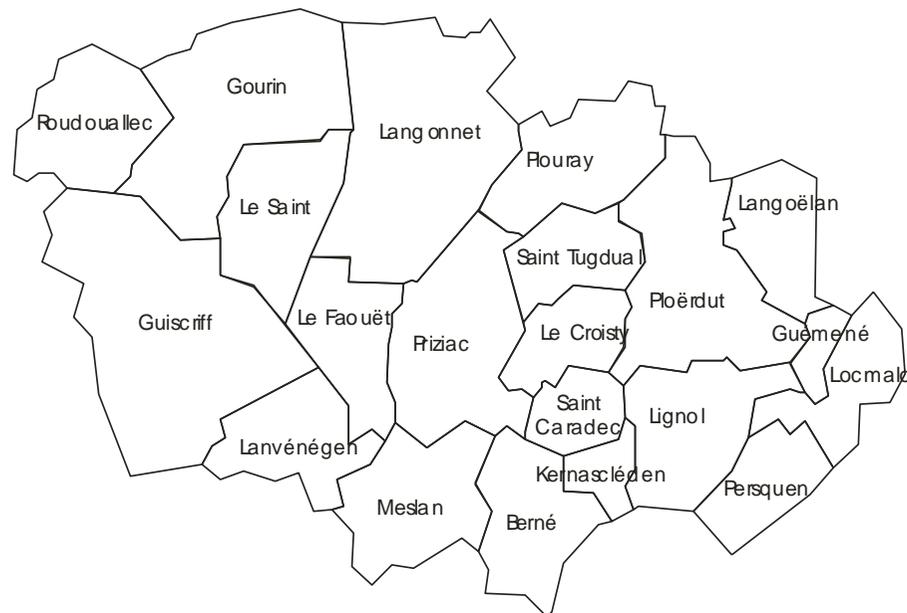
LE TERRITOIRE

21 communes, typologie « rural dispersé ».

24 071 habitants (pop. INSEE ajustée ADEME/SINOE) - 28 194 population DGF.

764 km².

En moyenne 32 habitants au km², pas de surclassement saisonnier.



LES COMPETENCES EXERCEES

Déchets résiduels (OMR)



Compétence Collecte
Compétence Traitement

RMCom
SITTOM-MI

Collectes séparatives – prévention



RMCom
SITTOM-MI - RMCom

Déchèteries



RMCom
RMCom

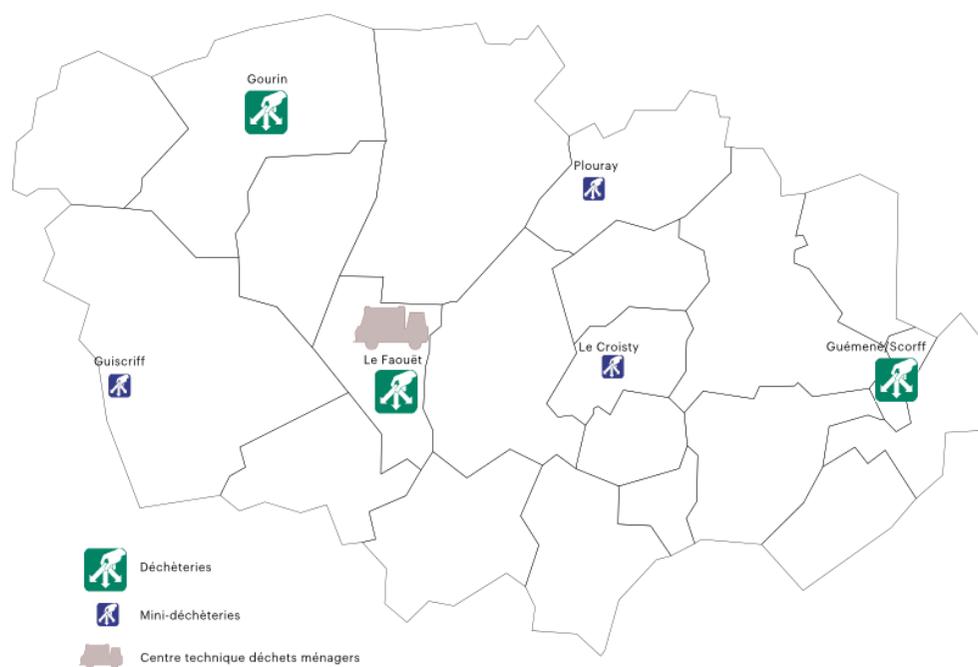


Roi Morvan Communauté, qui a la compétence collecte et déchèterie, est adhérente au SITTOM-MI qui a la compétence pour le traitement des ordures ménagères et de la collecte des emballages.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Flux collecté	Mode de collecte	Organisation de collecte	Fréquence majoritaire
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte et points de regroupement	Régie, 4 équipes	Une fois par semaine majoritaire (C1)
Emballages de collecte sélective	Points de regroupement	Régie, 1 équipe	Une fois par quinzaine majoritaire (C0.5)
Verre, journaux-revues-magazines	Apport volontaire	Prestataires	Selon le taux de remplissage, C1 à C0.5 en majorité
Encombrants, végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, DEEE, DDS, piles, batteries, lampes, ...	Déchèteries	Prestataires	Selon le taux de remplissage

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



SERVICE DECHETS MENAGERS : LOCAUX

Le personnel, les véhicules et matériels du service sont regroupés au centre déchets ménagers, ZI de Pont Min au Fauët, depuis janvier 2012. En 2018, une cuve à carburant a été installée pour les véhicules du service.



SERVICE DECHETS MENAGERS : PERSONNEL

Fin 2019, le service déchets ménagers est composé de 13 postes.

- 6 postes de collecte des OMR,
- 2 postes de collecte sélective,
- 1 poste de support technique (entretien-maintenance et polyvalent),
- 1 poste de polyvalent collecte afin de permettre les remplacements durant l'année
- 2 postes technico-administratifs
- 1 chargé de mission tri - prévention des déchets

Des agents temporaires sont recrutés pour les remplacements d'absence et pour surcroûts d'activité.



SERVICE DECHETS MENAGERS : EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE



Bacs OMR 660 l
Bacs individuels de 80 à 340 l



sacs de pré-collecte
cagettes de dépôts



colonne d'apport verre
colonne d'apport papier



composteurs 320 et 800 l
(à disposition chez l'utilisateur)

SERVICE DECHETS MENAGERS : DECHETERIES

La collectivité gère six équipements

3 déchèteries principales : Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët.

3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guisriff, Plouray.

Depuis le changement de réglementation, 4 déchèteries sont classées ICPE (déclaration contrôlée). Les deux installations du Croisty et de Plouray ne relèvent plus du régime ICPE. Dans les faits, l'éco-station de Guisriff est inférieure aux seuils.

La collectivité est propriétaire des bennes de éco-stations et des contenants de haut de quai des déchèteries (caissons DEEE, DMS, Recyclerie, PSE, plastique souple...).

SERVICE DECHETS MENAGERS - VEHICULES DU SERVICE

La collectivité utilise 7 bennes à ordures ménagères : 5 bennes en collecte et 2 véhicules de secours correspondant aux 2 types de BOM utilisées (arrière et latérale)

Bennes de collecte	année	PTAC	charge utile	type de benne	préhension	affectation	type de cabine.
DAF/PACKMAT	2018	26t	8.3 t	caisson déposable	latérale	OMR	haute.
MERCEDES/SEMAT	2014	26 t	11.6 t	caisson fixe	arrière	OMR	basse.
ACCESS/FAUN	2012	26 t	11.8 t	caisson fixe	arrière	CS	basse.
MERCEDES/LABRIE	2010	26 t	9.0 t	caisson déposable	latérale	OMR	basse.
DAF/LABRIE	2010	26 t	9.2 t	caisson déposable	latérale	OMR	haute.
DAF/LABRIE	2010	26 t	9.2 t	caisson déposable	latérale	secours	haute.
MERCEDES/SEMAT	2004	26 t	12.6 t	caisson fixe	arrière	secours	haute.

2 fourgons et 1 véhicule léger sont affectés au service. Un des fourgons sert également au service jeunesse l'été ponctuellement.



INDICATEURS TECHNIQUES - COMMUNICATION

Prévention - Collectes séparatives - Ordures ménagères : Renseignement des usagers tout au long de l'année.

- Promotion de la collecte sélective dans les équipements municipaux de type salle polyvalente
- Soutien aux associations pour organiser le tri et la prévention des déchets lors des manifestations
- Travail avec l'établissement Saint Michel de Priziac pour améliorer la collecte sélective des différentes fonctions (restauration, hébergement, ...)
- Kit nouveaux arrivants distribué via la poste en mars et septembre (141 foyers).
- Création et mise en place de différents visuels visant à modifier les comportements

INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - PLPDMA

Seconde année d'exécution programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Voir par ailleurs le rapport annuel.

Thématique compostage - broyage - jardinage au naturel

- Campagne radio en mars et septembre sur le compostage individuel et l'aide à la location de broyeur.
- Effet modeste sur la location de broyeurs : passage de 12 à 16 locations par an.
- Composteurs : programme en cours depuis 2006, la communication a eu un effet modeste : passage de 83 à 104 composteurs mis à disposition dans l'année.
- Ateliers jardinage en permaculture au printemps et usage des plantes indésirables à l'automne

Thématique gaspillage alimentaire

- Pesées à l'école publique de Langonnet et à celle du Sacré Cœur du Fauët pendant la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre.



Thématique Eco-consommation/ réemploi

- Semaine du développement durable en juin : 2 animations avec le camion du Sittom-mi

Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2019

- Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre : 3 ateliers éco-consommation et réemploi à Priziac, Lignol et Meslan, ciné débat à Guémené/Scorff.
- Marchés de Noël à Berné et Ploërdut



Animations jeunesse

- D'avril à novembre sur demande : éco-citoyenneté , recyclage et prévention : écoles primaires de Saint Caradec Trégomel, Berné, Plouray, Ploërdut, Le Faouët, Priziac, Gourin, collège Emile Mazé.
- Juillet : intervention auprès de jeunes suivis par l'association Don Bosco.
- Participation à la journée Biodiversité de l'école du Brugou.

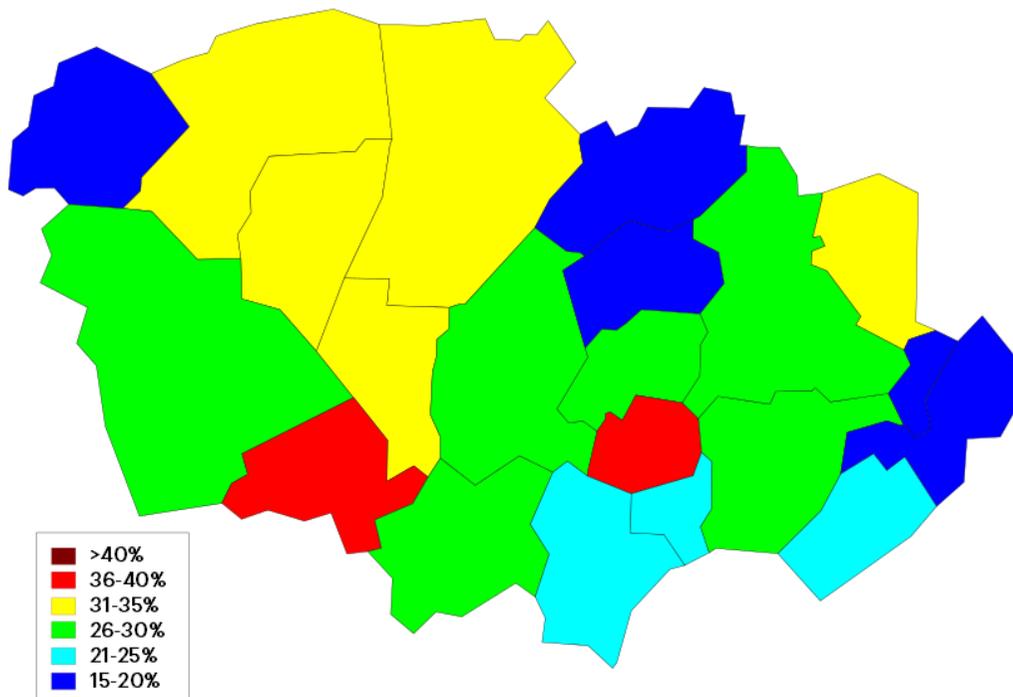
Exemplarité des collectivités/réemploi

- Création de sapins en bois de palette pour les différents bâtiments et services communautaires, réalisation par le chantier nature et patrimoine de RMCom

INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION : COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Composteurs mis à disposition dans l'année : 104, dont 30 composteurs de 320 l et 74 composteurs de 800 l.
Total cumulé depuis le premier programme : 3178 commandes soit environ 29% des ménages.

PROPORTION DE MENAGES EQUIPES DE COMPOSTEURS



POINT COMPOSTAGE

Les 4 règles d'or

- 1. VERTER les déchets** pour obtenir un compost à usage d'élément apports.
- 2. Maintenir une TEMPERATURE** dans le compost à l'aide d'une surface et d'un couvercle. Elle contribue à chauffer le tas, le processus s'accroît et accélère, il est possible d'obtenir plus vite.
- 3. Aérer le compost** en mélangeant et mélangeant. Mélanger donne un effet aérateur et permet de brasser le compost.
- 4. Réguler l'humidité** des matières. Mélanger donne un effet aérateur et permet de brasser le compost. Mélanger donne un effet aérateur et permet de brasser le compost.

à éviter	à privilégier	à éviter	à privilégier
Plantes	Herbes sèches	Plantes	Herbes sèches
Plantes	Herbes sèches	Plantes	Herbes sèches
Plantes	Herbes sèches	Plantes	Herbes sèches
Plantes	Herbes sèches	Plantes	Herbes sèches
Plantes	Herbes sèches	Plantes	Herbes sèches

Je mets dans le composteur collectif

DE NE PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR COLLECTIF :

- DÉCHETS DE CUISSON** : Égouttes de bœuf et légumes, légumes surgelés.
- DÉCHETS DE JARDIN** : Feuilles mortes, tige de la tige, tige de la tige, tige de la tige.
- DÉCHETS MÉNAGERS** : Matières fécales humaines, déchets alimentaires, déchets médicaux, déchets pharmaceutiques, déchets vétérinaires, déchets vétérinaires, déchets vétérinaires.

Quelques remèdes

Odour désagréable
Solutions : retourner le tas, ajouter des matières grasses ou riches en carbone (coque de noix, paille, bouse).

Matières volumineuses ou dures (pompes de chaux, bûches, pierres, etc.)
Solutions : découper en petits morceaux.

Matières blanches dans le compost (développement de champignons)
Solutions : ajouter du compost mûr et humide (grasses, épandues) / Aérer, écouler, renouveler le tas.

Compost jaunâtre / Au d'été
Solutions : laisser sécher / Ajouter de la matière sèche.

Quand l'utiliser ?

Le Compost est un fertilisant

Où et combien ?

Sur sols riches en humus, en engrais, de 1 à 2 kg/m².

Sur sols pauvres, de 2 à 3 kg/m².

Sur sols très pauvres, de 3 à 4 kg/m².

INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION : RECYCLERIE RECUP'R

Ouverture de la recyclerie, atelier et magasin, en août 2014, Zi de Pont Min au Faouët. L'équipement fonctionne avec une équipe en chantier d'insertion et 2 encadrants. 1 conteneur de collecte est installé par déchèterie à Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët. Normalement, une personne pour l'accueil des apporteurs est présente 3 jours par semaine dans chaque déchèterie.

Cette année, 40 tonnes en provenance des déchèteries ou directement apportées par les personnes ont été vendues. Les objets qui ne sont pas réutilisables ou ne trouvent pas preneur sont ramenés en déchèterie au Faouët.



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES LEGERS: PRECOLLECTE ET DESSERTE

La collecte sélective se fait en sacs de 50 ou 100 l mis à disposition de la population. Ces sacs sont rassemblés dans des aires grillagées disposées sur la voie publique. De base, la collecte est faite tous les 15 jours.

2019 a vu la mise en oeuvre d'une année complète en extension des consignes de tri des plastiques, avec un impact très sensible sur la pré-collecte.

Fourniture de sacs de pré-collecte aux habitants, deux volumes de dotation :

- sacs de 50 l : 291 500 sacs
- sacs de 100 l : 282 400 sacs.

Soit un total de 42 815 m³ (+10%) ou environ 1.8 m³ par habitant par an.

Desserte en points de regroupement matérialisés par des cages en bois ou des parcs métalliques grillagés et quelques bacs de collecte pour différents établissements. Fin 2019, environ 455 points sont installés dans les communes, au prorata de la population, et dans plusieurs établissements volontaires.

En novembre, une tournée (Lanvénegen et Le Faouët) a été, à titre expérimental, conteneurisée avec fourniture de sacs cabas au lieu des sacs à usage unique. La conteneurisation du secteur d'expérimentation a été de 264 bacs pour un volume de collecte de 237 m³.



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES LEGERS : FREQUENCE DE COLLECTE

Fréquence de collecte habituelle :

Collecte une fois tous les quinze jours (C0.5) en majorité.
Maintien d'une collecte en fréquence hebdomadaire (C1) pour une quarantaine de points d'apports volontaires
1 benne de collecte arrière, 2 agents.
31 497 km et 2 829 heures de collecte et transfert.

Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de la fréquence de collecte.
Les mesures alternatives sont :
Modification des circuits de collecte (fréquence de collecte en C1).
Conteneurisation supplémentaire saisonnière.

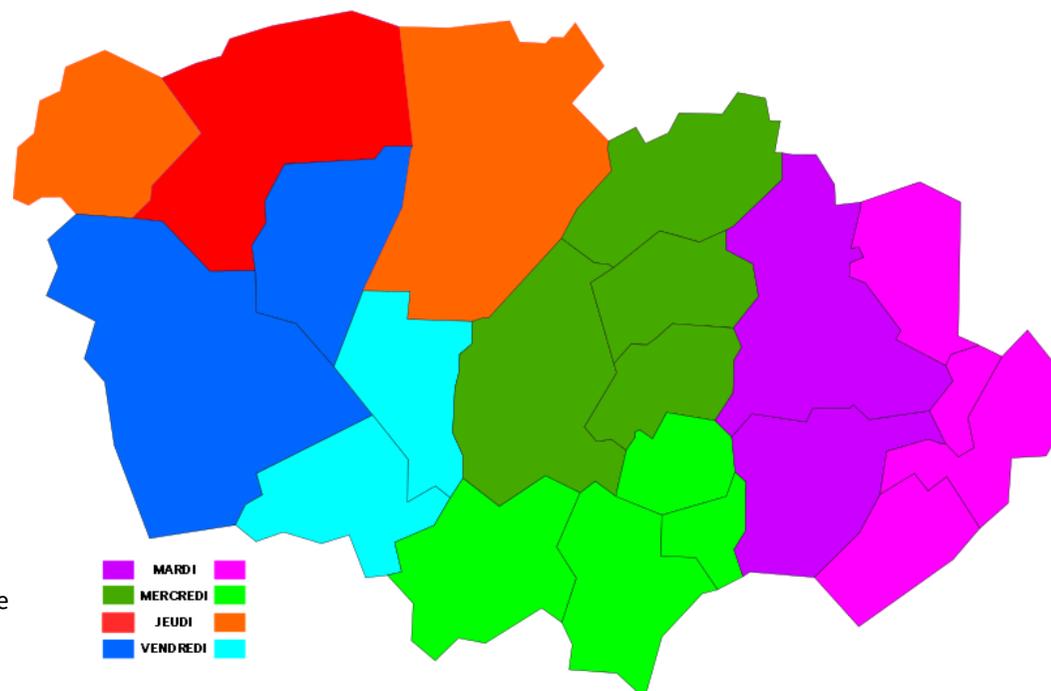
Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point de collecte.
2019 a vu une augmentation du nombre d'établissement bénéficiaires de contenants dédiés : 7 établissements en plus et rééquipement de sites déjà dotés.

Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité collecte les emballages légers similaires à ceux des ménages dans les établissements.
La collectivité a défini une limite de dotation en bac de collecte sélective de 5 bacs par site d'établissement de type « hôtelier » ou de type « productif » pour les nouvelles demandes.

COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES EN SACS



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE : TONNAGES DES EMBALLAGES LEGERS

Emballages légers, collectés en sacs : plastiques, métaux, cartons, complexes.

647.94 tonnes de collecte sélective entrante avant tri, en hausse de 35%.

Ratio de tonne entrante par habitant : 27 kg/habitant INSEE/an, soit 23 kg/habitant DGF/an.

14.70% taux moyen d'indésirables suivant caractérisations : en hausse avec une forte dégradation en fin d'année.

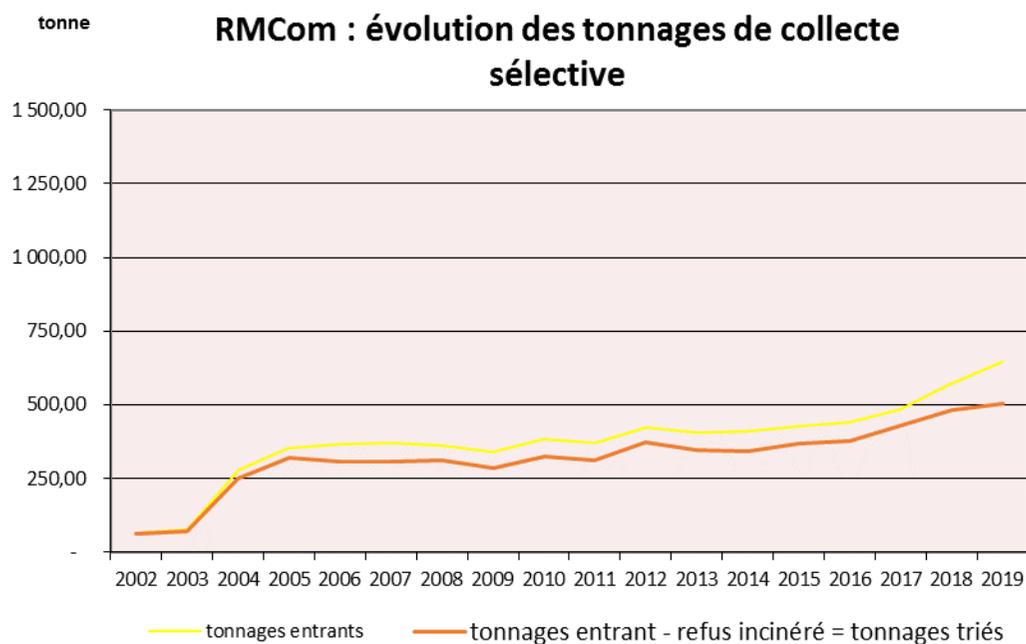
Depuis l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, une partie des plastiques triés ne sont pas valorisés sous forme matière et sont comptés en indésirables.

Les tonnes produites collectées, valorisables (collecte entrante moins refus réellement incinérés) représentent 503.33 tonnes.

Une performance nette de 21 kg/habitant INSEE/an et de 18 kg/habitant DGF/an.

Les tonnages triés progressent de 69% par rapport à 2010 et la performance par habitant augmente de 67% sur la même période.

La collecte sélective est acheminée par le véhicule de collecte au centre de tri. Le centre de tri désigné par le Sittom-mi a changé au 1er octobre 2017 : centre de tri Kerval à Ploufragan.



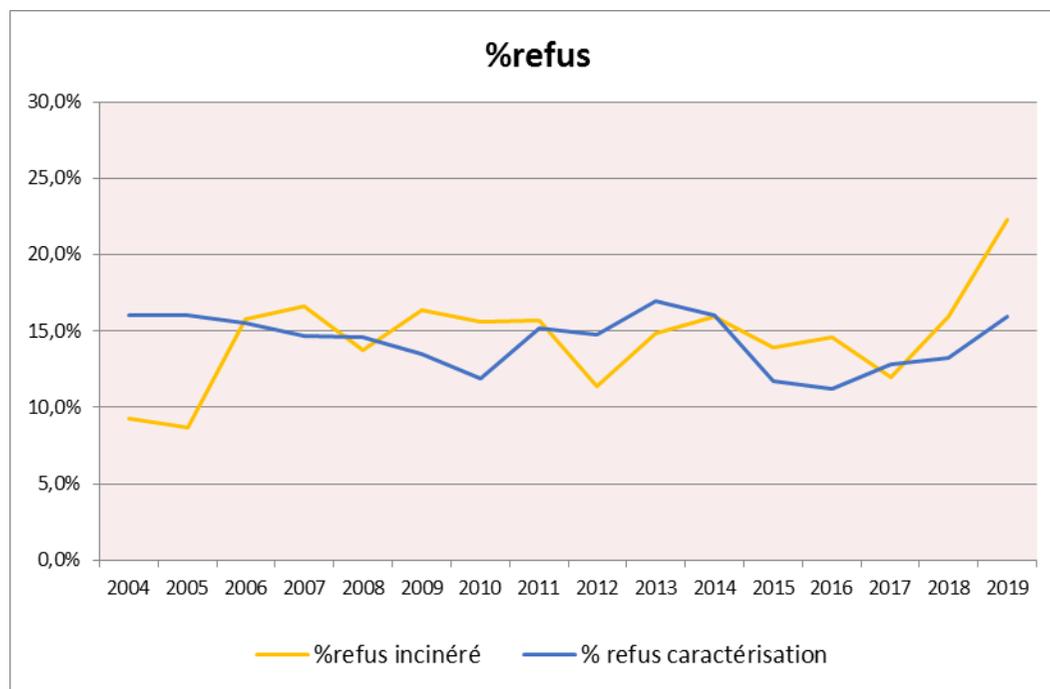
INDICATEURS TECHNIQUES - EMBALLAGES LEGERS : QUALITE DE LA COLLECTE

La collecte en sac dans les aires grillagées permet de matérialiser et de délimiter la zone de dépôt. Elle permet au personnel de collecte de faire un pré-tri des sacs en remettant les sacs contenant trop d'erreurs de tri, les sacs d'ordures ménagères, dans les conteneurs OMR.

Les produits retenus à la collecte sélective sont expédiés au centre de tri où les emballages sont triés par matière valorisables. L'ensemble des produits y compris les non valorisables sont caractérisés par échantillonnages une fois par mois. Les tonnages réels issus du tri sur la chaîne du centre de tri expédiés à l'incinération permettent de connaître le taux effectif de refus de tri de l'année.

La collectivité applique l'extension des consignes de tri lors du pré-tri depuis 2012 sans avoir communiqué à ce sujet. Jusqu'à 2018, les tonnages progressent régulièrement sans que le taux de refus n'ait significativement varié, ce qui peut être dû à un pré-tri rigoureux par les agents.

Avec l'extension des consignes de tri en 2018, une part des refus sont des refus ambigus. Ce sont des emballages à trier mais sans valorisation matière et donc passés en refus destinées à l'incinération. Ces refus ambigus représentent en 2019 40% des refus de tri et presque 10% de la collecte entrante. Cependant en fin d'année une dégradation générale de la qualité de la collecte est sensible avec des taux de refus dépassant 20%.



INDICATEURS TECHNIQUES - EMBALLAGES LEGERS : PERFORMANCES DE VALORISATION

Les tonnages apportés en 2019 représentent 648 tonnes. Le stock de produits restant fin 2018 était de 2016 tonnes, soit un total de 864 tonnes.

La fraction valorisée est de 473 tonnes, c'est-à-dire issue de la collecte des sacs jaunes et expédiée aux filières de valorisation matière. Ce tonnage est important car il conditionne les soutiens de l'éco-organisme CITEO

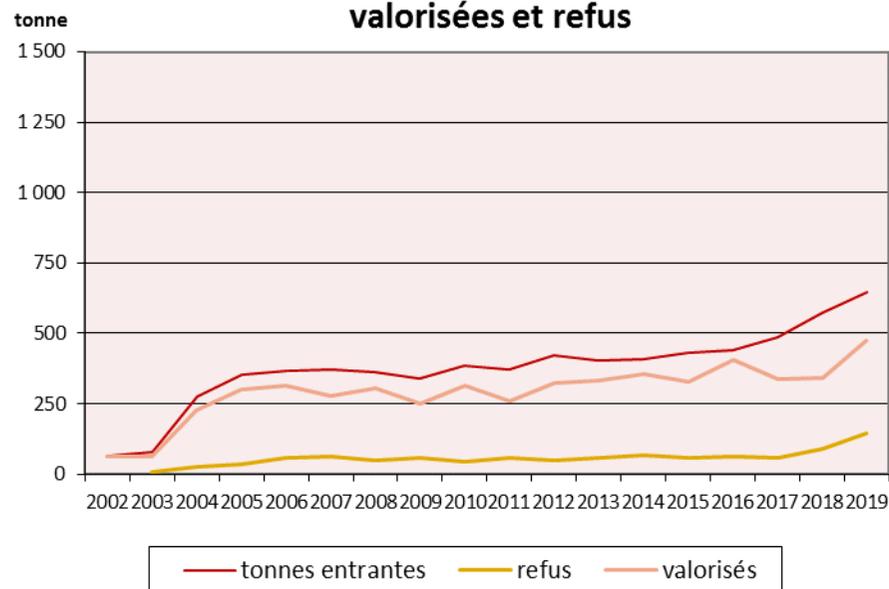
Elle est composée de la façon suivante :

- Les plastiques : 187 tonnes et 40% des produits valorisés
- Les métaux : 88 tonnes et 19 des produits valorisés
- Les fibreux : cartons, briques, éventuels journaux revues magazines (JRM) présents : 198 tonnes et 42%.

Les refus de tri sont de 145 tonnes, soit un total de 617 tonnes traitée.

Le stock de produits restant fin 2019 est de 265 tonnes et représente environ 40% des tonnages entrants, ce qui pénalise la collectivité. Il est composé pour 265 tonnes de valorisables et de 15 tonnes de refus.

RMCom: emballages légers, tonnes collectées, valorisées et refus



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE : DESSERTE ET COLLECTE DU PAPIER

Desserte en points d'apport volontaire :

Collecte par un prestataire, livraison directe au repreneur à Naizin pour valorisation.

68 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 354 habitants INSEE ou 1 colonne pour 415 habitants DGF.

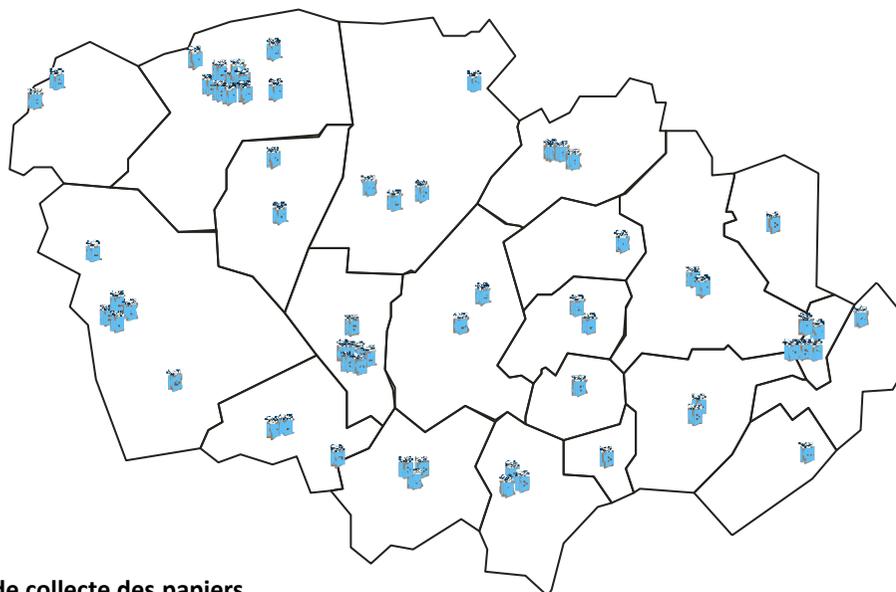
Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 579 levées (en baisse).

6141 km et 176 heures de collecte, taux moyen de remplissage des colonnes : 76%.

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point d'apport.

Collecte séparative : le papier



Carte d'implantation des points de collecte des papiers

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE : TONNAGES DU PAPIER

Papier : journaux, magazines, revues, papiers de bureaux, enveloppes simples.

394.16 tonnes, en baisse. 17 collectes associatives sont identifiées. Les tonnages ne sont pas tous connus (regroupement avec des associations hors territoire, non communication des données, ...). En 2019, 24 tonnes collectées par des associations du territoire de RMCom sont déclarées par Cellaouate.

Total de collecte connu : 418.25 tonnes

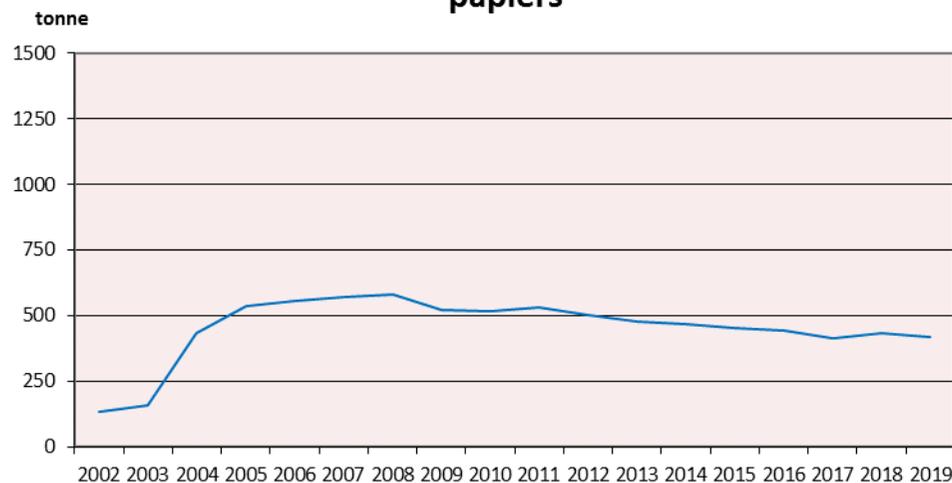
Pas d'observation à la livraison.

Une performance de 17.4 kg/habitant INSEE/an et 14.8 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages collectés par la collectivité se poursuit : -20 % comparé à 2010.

Le papier est livré directement en fin de collecte au repreneur (proximité du collecteur).

RMCom : évolution des tonnages de collecte des papiers



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE : DESSERTE ET COLLECTE DU VERRE

Desserte en points d'apport volontaire.

Collecte par un prestataire, stockage dans un silo de RCom au Fauët.

81 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 297 habitants INSEE ou 1 colonne pour 348 habitants DGF

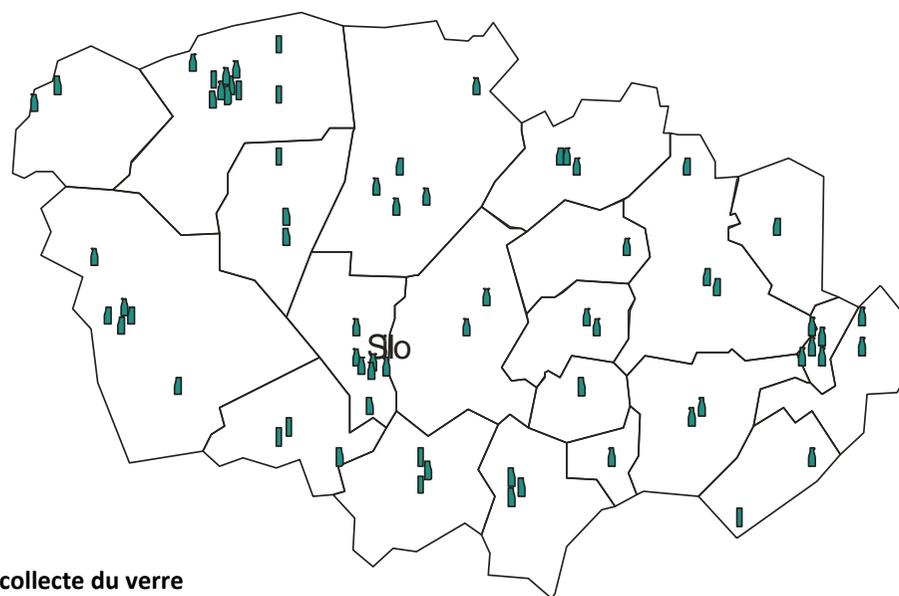
Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 1839 levées (en légère baisse).

12 892 km et 445 heures de collecte, taux moyen de remplissage des colonnes : 61%.

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point d'apport.

Collecte séparative : le verre



Carte d'implantation des points de collecte du verre

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE SELECTIVE : TONNAGES DU VERRE

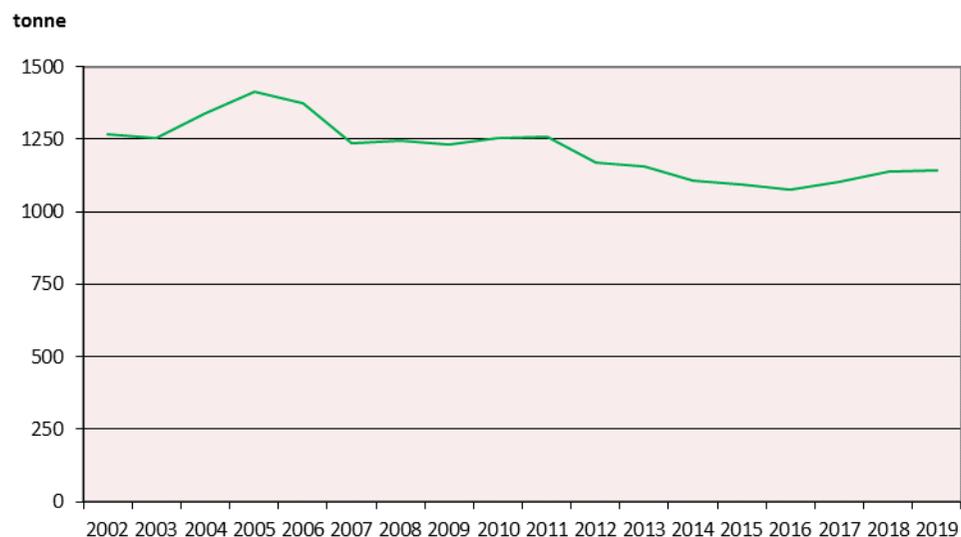
Verre : flacons ménagers (bouteilles, pots...).
1142.08 tonnes, stable.

Une performance de 47.75 kg/habitant INSEE/an et de 40.51 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages se stabilise : -9% en comparaison de 2010.

Le verre est vidé dans un silo de la collectivité au Faouët. Il est rechargé en semi-remorques pour expédition au repreneur hors région : 41 rechargements durant l'année.

RMCom : évolution des tonnages de collecte du verre



INDICATEURS TECHNIQUES – COLLECTE SELECTIVE ASSOCIATIVE - TEXTILES

Retritex a disposé depuis plusieurs années 15 conteneurs de collecte des textiles dans 12 communes couvrant environ 76% de la population de RMCom. La Croix Rouge effectue différentes collectes et a disposé des conteneurs à Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët.

Le total de textile collecté pour valorisation sur le territoire de RMCom par ces associations est de 46 tonnes par une association et de 36 tonnes par l'autre.

Les textiles sont réutilisés ou transformés pour la fabrication de chiffons ou d'isolants et éventuellement valorisés sous forme énergétique.



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : PRECOLLECTE ET DESSERTE

Conteneurisation systématique.

Desserte en bacs de regroupement :

Toutes les zones rurales et 18 des 21 bourgs.

Environ 2400 bacs 660 l, collectifs.

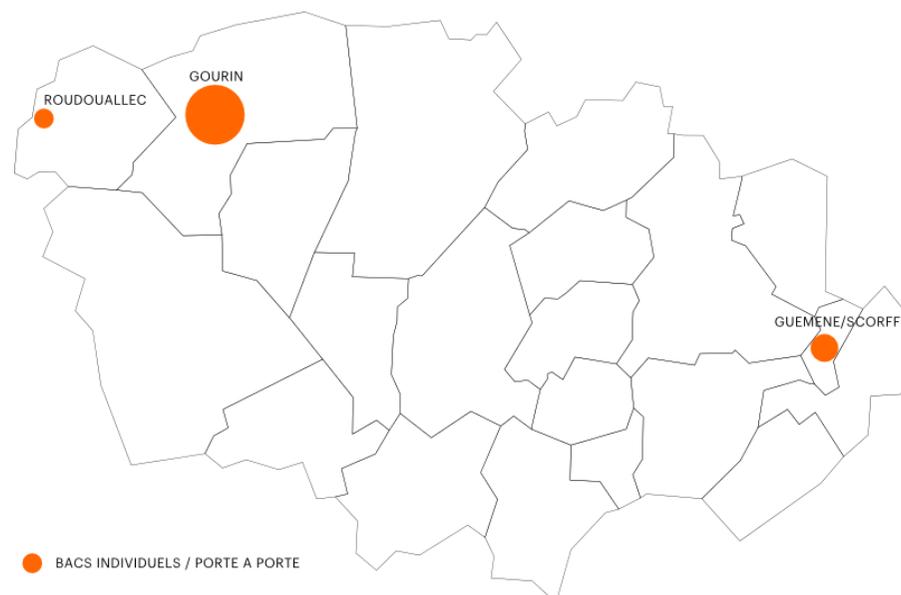
Desserte en bacs individuels :

Maintien dans les zones agglomérées antérieurement dotées :

(Gourin et Roudouallec).

Zone patrimoniale de Guéméné/Scorff.

CONTENEURISATION DES O.M. EN ZONE AGGLOMEREES



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : COLLECTE

Moyens de collecte :

1 base de collecte au Faouët.

4 véhicules de collecte :

3 bennes de collecte latérale et 3 agents.

1 benne arrière et 3 agents.

116 889 km et 10 660 h de collecte et transfert OMR.



Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point de collecte en bac de regroupement.

Environ 195 non ménages disposent de bacs dédiés (du bac individuel au site équipé de 24 bacs 660 l 4 roues).

En fin de collecte, 2 modalités existent pour le transfert des déchets au centre de traitement : dépose de caissons amovibles repris par le transporteur désigné par le syndicat de traitement ou transport direct par la collectivité jusqu'à l'incinérateur pour les bennes classiques.

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : FREQUENCE DE COLLECTE

Fréquence de collecte des déchets résiduels auprès des ménages :

20 communes en C1 (1 fois par semaine), environ 94% de la population.

1 commune en C2 (2 fois par semaine) dans la zone agglomérée du Faouët, environ 6% de la population.

Fréquence de collecte auprès des «gros producteurs» :

La collecte des gros producteurs est réalisée lors de la collecte des ménages.

Les circuits ne sont pas distincts.

Il s'agit d'entreprises, d'établissements publics, de certains points recyclage :

Collecte 1 fois par semaine (C1) à exceptionnellement 2 fois par jour (C10).

Majoritairement 2 fois par semaine (C2) quand cela existe.

Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de fréquence de collecte.

Les mesures alternatives sont :

Modification des circuits de collecte (ponctuellement collecte en C2).

Conteneurisation supplémentaire temporaire.

Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité n'a pas défini les déchets assimilés aux déchets ménagers pris en charge par le service.

La collectivité n'a pas défini de tonnage ou volume hebdomadaire maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté.

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DE DECHETS RESIDUELS

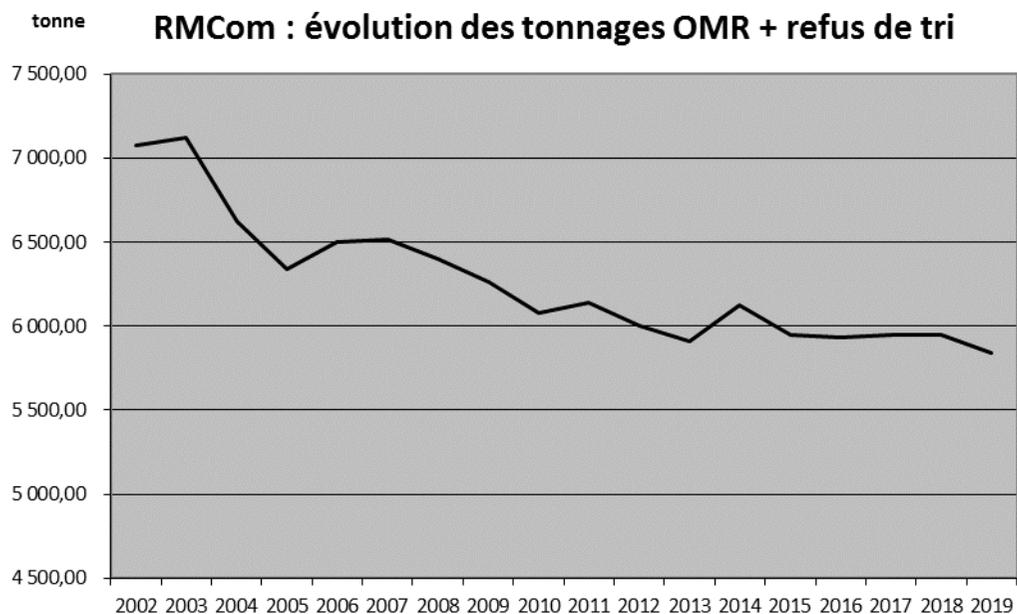
Déchets résiduels

Dont collecte OMR :	5698.88 tonnes, 1604.52 tonnes incinérées à Carhaix, 4094.36 incinérées à Pontivy.
Dont refus de tri réellement incinérés :	144.61 tonnes (en hausse, lié à l'extension des consignes de tri).
Total :	5843.49 tonnes.

Les tonnages collectés sont stables, les ratios augmentent vu la population décroissante : la production moyenne est de 243 kg/habitant INSEE/an et de 207 kg/habitant DGF/an.

Baisse des tonnages de 4% par rapport à 2010 ; mais hausse des tonnages par habitant de 3.5% : les tonnages diminuent moins vite que la population.

La collecte des OMR est livrée directement en fin de collecte à l'incinérateur lors de collecte en benne arrière. Les caissons de bennes amovibles sont déposés et repris par un transporteur du syndicat de traitement.



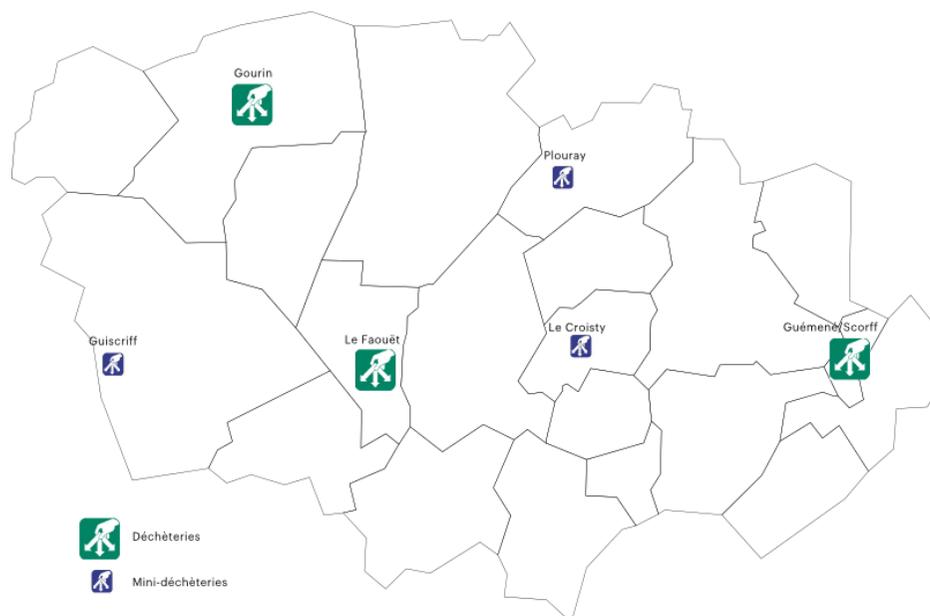
INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : ACTIVITE

Six déchèteries :

- 3 déchèteries principales : Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët : 120 909 km et 8 426 heures pour les rotations des 7 principaux flux et le gardiennage
- 3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guisriff, Plouray : 21 084 km et 1652 h pour les rotations des principaux flux et le gardiennage

Une partie des prestations de transport est faite en remorque pour limiter le transport.

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES

Produits de déchèteries durant l'année :

Encombrants :	2251 tonnes	94 kg/hbt INSEE, 80 kg/hbt DGF	Cartons :	191 tonnes	08 kg/hbt INSEE, 07 kg/hbt DGF.
Végétaux :	1899 tonnes	79 kg/hbt INSEE, 67 kg/hbt DGF	DDS	38 tonnes.	
Gravats :	1100 tonnes	46 kg/hbt INSEE, 39 kg/hbt DGF	huiles moteurs	13.4 tonnes	} 2.5 kg/hbt INSEE, 2.1 kg/hbt DGF.
Bois AB :	838 tonnes	35 kg/hbt INSEE, 30 kg/hbt DGF	Polystyrène	4.1 tonnes	
Métaux :	429 tonnes	18 kg/hbt INSEE, 15 kg/hbt DGF	Piles	3.3 tonnes.	
DEEE :	262 tonnes	11 kg/hbt INSEE, 09 kg/hbt DGF	Lampes et néons	1.2 tonnes.	
			Plastiques souples	non pesé	
			Cartouches d'imprimantes	0.213 tonnes	

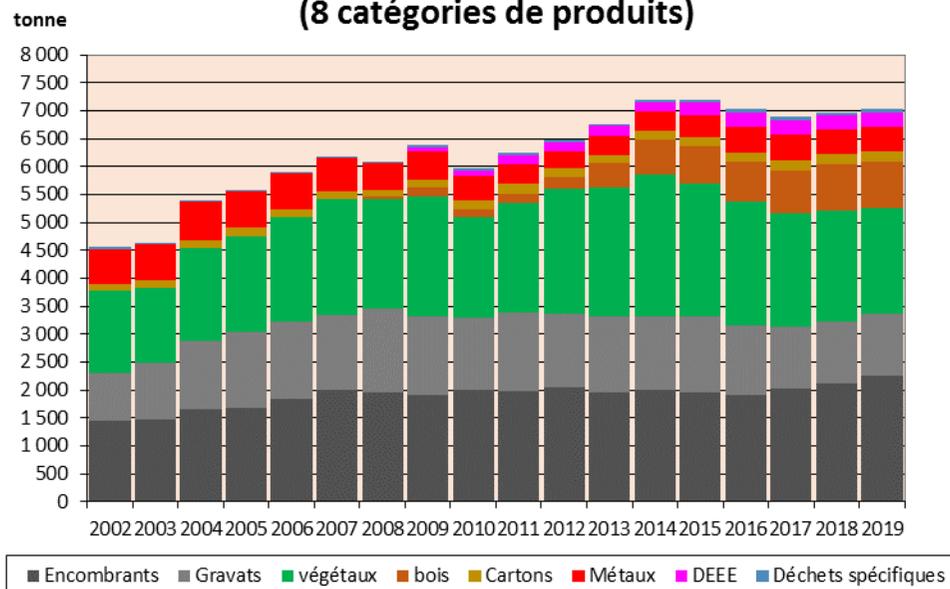
Même s'ils sont présents, papier, verre, emballages légers en sacs, textiles et objets réutilisables ne sont pas comptabilisés en flux de déchèteries.

7030 tonnes collectées, soit une hausse de 1% essentiellement en tout venant, malgré la baisse des tonnages de végétaux, gravats et ferrailles.

La production est de 292 kg/habitant INSEE/an et 249 kg/habitant DGF/an.

Les tonnages ont augmenté de 18% par rapport à 2010.

**RMCom : évolution des tonnages des déchèteries
(8 catégories de produits)**

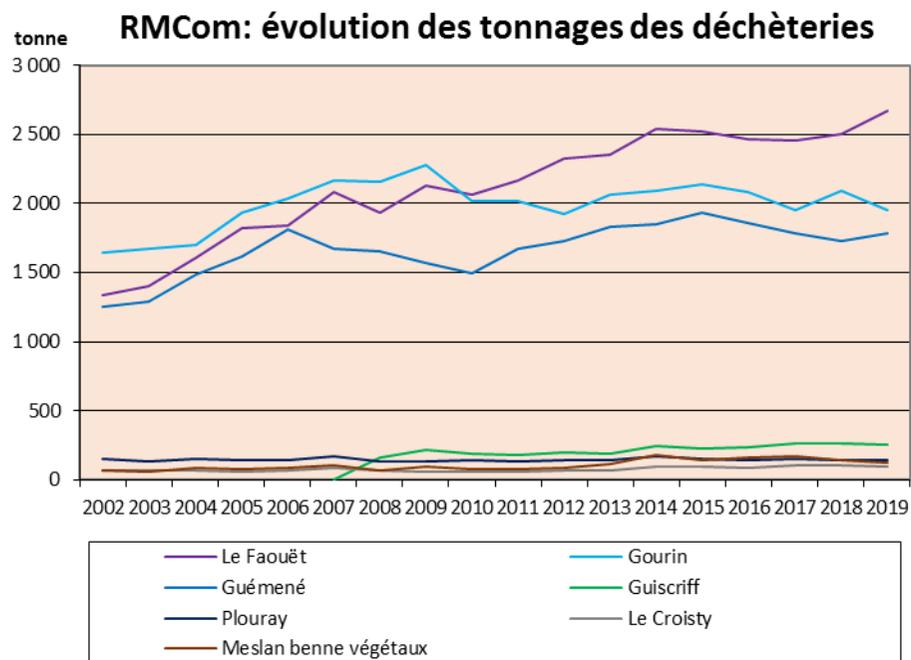


INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE

Tonnages cumulés : nombre de catégories selon règlement intérieur des déchèteries.

☒ Le Faouët :	2 688 tonnes + 126 t de végétaux de Meslan.
☒ Gourin :	1 957 tonnes.
☒ Guémené/Scorff :	1 786 tonnes.
☒ Guiscriff :	253 tonnes.
☒ Plouray :	142 tonnes.
☒ Le Croisty :	97 tonnes.

Même modérée, la hausse des tonnages se poursuit. Deux déchèteries connaissent une augmentation notable des tonnages par rapport à 2010 : Le Faouët +30% et Guémené/Scorff : +20%.



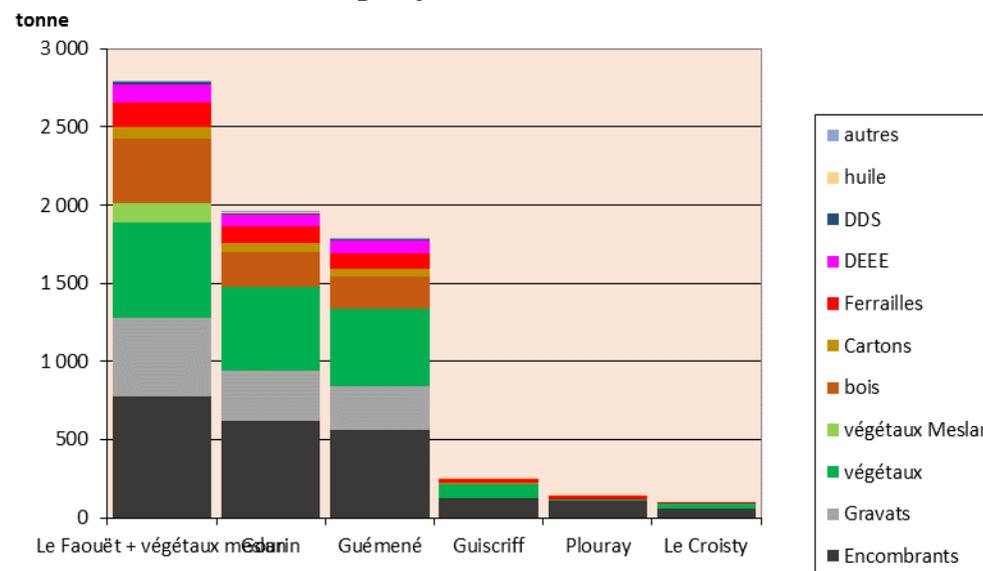
INDICATEURS TECHNIQUES – DECHETERIES : DETAIL DES TONNAGES PAR SITE

La déchèterie la plus productive est celle du Faouët, pour tous les produits, notamment les encombrants.

2018 tonnages	Encombrants	végétaux	gravats	bois	cartons	métaux	DEEE	Néons	PSE	Déchets chimiques	huiles	piles	Total
Le Faouët	778	609	503	407	78	156	111	0.53	2.18	16.03	3.85	1.48	2795
Gourin	619	534	320	223	58	113	74	0.30	0.79	10.45	4.34	1.33	1957
Guémené/Scorff	563	497	277	277	47	101	77	0.38	1.11	11.55	2.86	0.53	1786
Guisriff	125	94			7	26				2.08	0.9		253
Plouray	105	10				26				0.83			142
Le Croisty	60	29				7							97
Meslan		126											126
Total	2251	1773	1100	838	191	429	262	1	4	38	13	3	7030

Le taux de valorisation des produits de déchèteries est de 52% (41% suivant les modalités de l'ORDB pour les déchèteries et 18% en éco-stations).

Tonnages par déchèteries



INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : FREQUENTATION

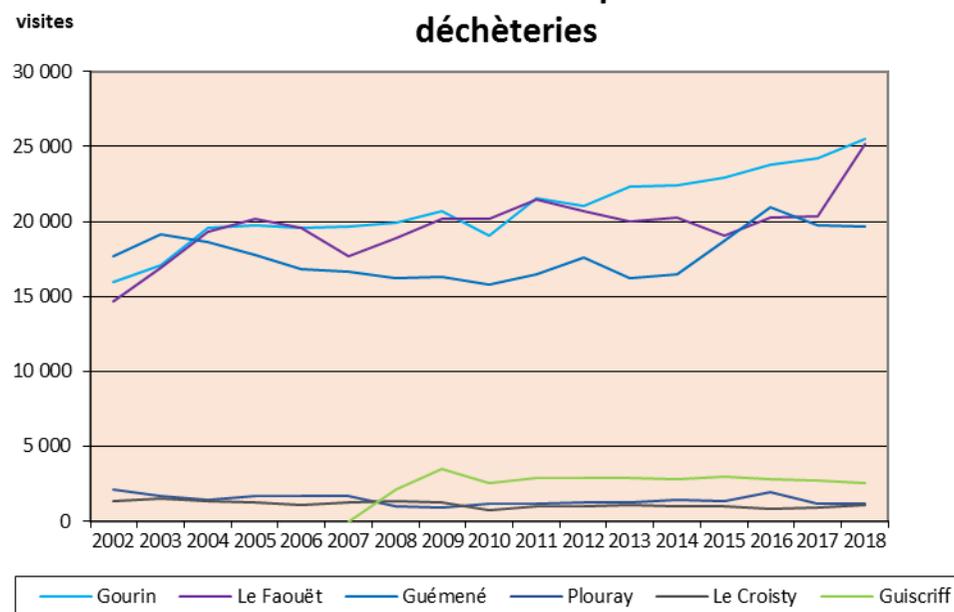
Une visite est le passage d'un usager dans une déchèterie. Le comptage des fréquentations est manuel.
79 020 visites ont été comptées, correspondant à 3 visites/habitant INSEE/an ou 2.8 visites/habitant DGF/an, en hausse.

Site	heures annuelles d'ouverture	visites comptées	% du total des visites	nombre moyen annuel de passage par heure d'ouverture.
Le Faouët :	1352 heures d'ouverture	27 466 visites.	35% de visites	20 visites par heure d'ouverture.
Gourin :	1352 heures d'ouverture	25 757 visites.	33% de visites	19 visites par heure d'ouverture.
Guémené :	1352 heures d'ouverture	20 117 visites.	25% de visites	15 visites par heure d'ouverture.
Guiscriff :	364 heures d'ouverture	2 480 visites.	3% de visites	7 visites par heure d'ouverture.
Plouray :	364 heures d'ouverture	1 616 visites.	2% de visites	3 visites par heure d'ouverture.
Le Croisty :	156 heures d'ouverture	1 584 visites.	2% de visites	10 visites par heure d'ouverture.

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Dans les 3 déchèteries principales, sur base déclarative, 1.6% des visites sont des entreprises et 0.8% des établissements publics.

RMCom : évolution des fréquentations des déchèteries



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : EVOLUTION DES FLUX PAR MODE DE COLLECTE

Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont de 14 937 tonnes et stables par rapport à l'an passé. Cependant du fait de la baisse de population le ratio par habitant augmente : 621 kg par habitant INSEE/SINOE et par an ou 530 kg par habitant DGF et par an. Les tonnages de prévention liés à Récup'R et aux textiles, faisant l'objet d'un réemploi, ne sont pas comptés.

Les tonnages OMR diminuent légèrement mais pas à proportion des tonnages de collectes séparatives supplémentaires.

Les collectes séparatives (emballages, papiers, verre) augmentent, avec un effet d'entraînement de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur les autres matériaux.

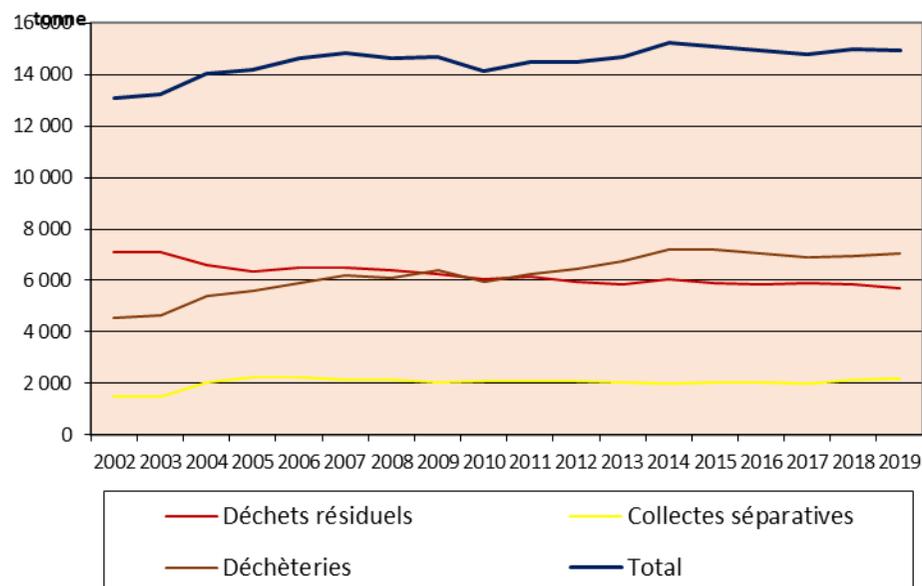
Les tonnages en déchèteries augmentent modérément, principalement du fait des encombrants.

Depuis 2010, la hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés est de 5.6%.

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DISTINCTION PAR ORIGINE DES DECHETS

Etant collectés en mélange, les déchets des ménages ne sont pas distingués des déchets assimilés des non ménages.

RMCom : évolution des collectes



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : TYPE ET LIEUX DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DECHETS

Ordures ménagères résiduelles :

Incineration aux incinérateurs de Pontivy (SITTOM-MI) et Carhaix (SIRCOB), valorisation vapeur ou électricité, recyclage des mâchefers. Le rapport annuel du SITTOM-MI peut être consulté sur le site internet www.sittommi.fr.

Collectes séparatives :

Valorisation matière des emballages auprès des filières retenues par le SITTOM-MI, hors région.

Les collectes sont triées au centre de tri de KERVAL à Ploufragan.

Valorisation matière locale des papiers (ECOFEUTRE à Naizin).

Préparation de CSR en vue d'une valorisation énergétique des refus de tri sur l'unité de KERVAL à Ploufragan.

Déchèteries :

Enfouissement des gravats sans valorisation en ISDI (GUYOT à Saint Goazec).

Enfouissement des encombrants sans valorisation en ISDND (SITA OUEST à Gueltas).

Compostage des déchets verts (GEVAL à Hennebont).

Valorisation matière après mise en balle du carton (VEOLIA à Kervignac).

Valorisation matière des métaux (ROMI à Quimper, regroupement pour broyage).

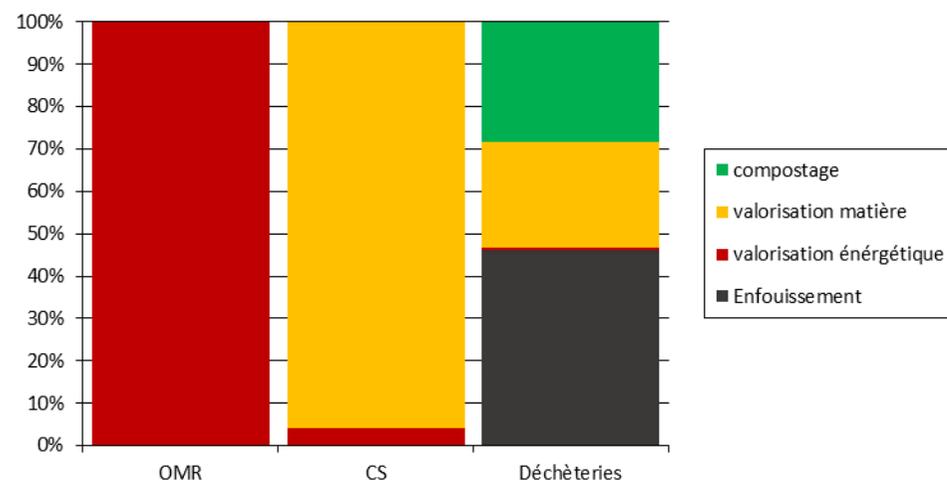
Valorisation matière du bois (GUYOT à Kervignac, regroupement).

Valorisation matière pour l'essentiel des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des petits flux : piles, lampes, cartouches d'encre, PSE.

Valorisation énergétique pour la majeure partie des déchets diffus spécifiques (DDS)

Régénération des huiles.

RMCom : type de traitement par flux de déchets



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : - EVOLUTION DES FILIERES DE TRAITEMENT

Evolution 2019 :

38 % de valorisation matière : recyclage et compostage : 5704 tonnes.

40 % de valorisation énergétique : 5882 tonnes.

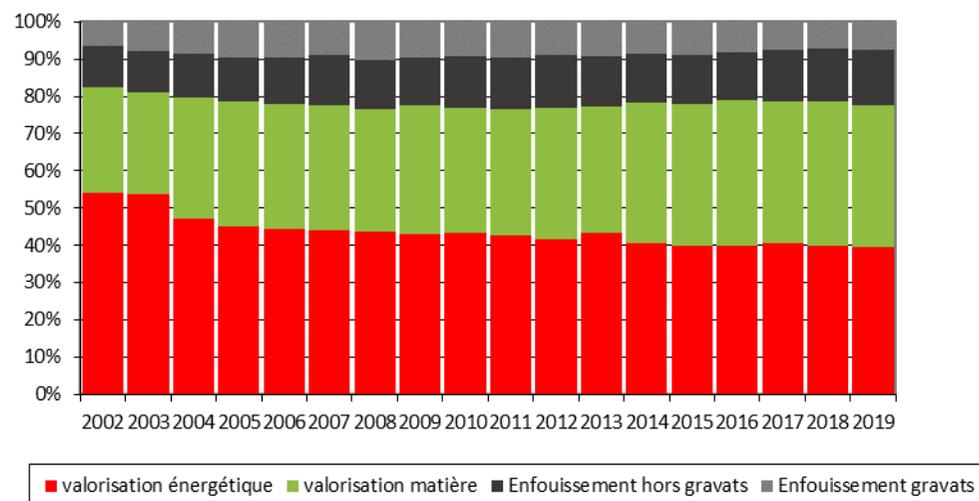
22 % d'enfouissement (gravats inclus) : 3351 tonnes.

La valorisation matière diminue du fait de moindres apports de végétaux et de la hausse des apports d'encombrants.

78 % des déchets collectés connaissent une forme de valorisation.

Depuis 2010, la quantité de déchets non dangereux hors inertes admis en installation de stockage a augmenté de 262 tonnes (13%)

RM Com: évolution entre filières de traitement



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : SYNTHÈSES - REPARTITION PAR FILIERES DE TRAITEMENT



COLLECTE : 14 937 t
620 kg/hbt INSEE/an
530 kg/hbt DGF/an
stable

OM : 5 699 t
237 kg/hbt INSEE/an
202 kg/hbt DGF/an
(légère baisse)
38% des déchets



COLLECTES SEPARATIVES : 2 208 t
92 kg/hbt INSEE/an
78 kg/hbt DGF/an
(stable)
15% des déchets



DECHETERIES : 7 030 t
292 kg/hbt INSEE/an
249 kg/hbt DGF/an
(légère hausse)
47% des déchets

TRAITEMENT : 14 937 t
620 kg/hbt INSEE/an
530 kg/hbt DGF/an

Valorisation énergétique : 5 881 t
244 kg/hbt INSEE/an
209 kg/hbt DGF/an

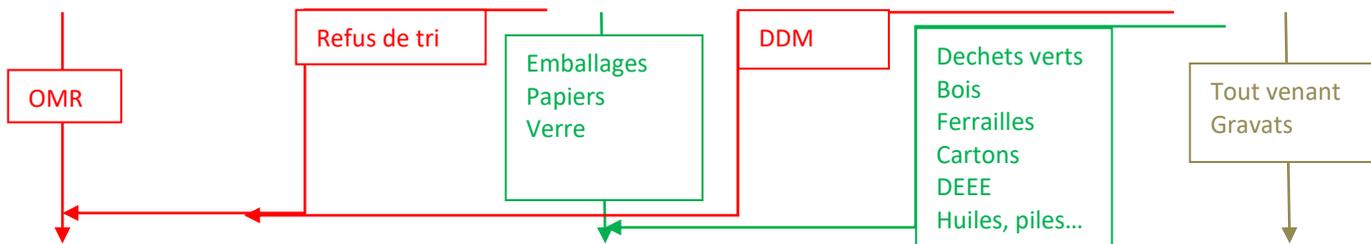
Valorisation matière : 5 705 t
237 kg/hbt INSEE/an
202 kg/hbt DGF/an

Enfouissement : 3 351 t
139 kg/hbt INSEE/an
118 kg/hbt DGF/an

40% des déchets

38% des déchets

22% des déchets



Vapeur ou électricité REFIOM mâchefers

POSITION DE LA COLLECTIVITE : PERFORMANCE MOYENNE PAR HABITANT DGF (KG/AN)

Année	RMCom 2010	RMCom 2019	Sittom-mi 2019	objectif PDND 2019
Population DGF (habitants)	29 623	28 194		
Déchets ménagers et assimilés (tonnes)	14 173	14 937		
Performance moyenne par habitant DGF (kg/an) par flux de déchets (tonnes entrantes et tonnes triées)				
Ordures ménagères	205	202/207	172	173-183 kg /an/habitant DGF
Verre	42	41	46	46-47 kg /an/ habitant DGF
Propre et sec (sacs jaunes et papier)	28	38/33	49	48-54 kg /an/ habitant DGF
Déchèteries hors gravats	157	210	325	187 kg /an/ habitant DGF
Gravats	44	39		67 kg /an/ habitant DGF
Total	477	526	601	538 kg /an/ habitant DGF

La collectivité atteint l'objectif global du plan départemental des déchets non dangereux, du fait d'une faiblesse des apports de gravats en déchèteries par rapport au reste du département. A partir de 2020 ces objectifs seront revus dans le cadre du plan régional qui doit être approuvé courant 2020.

Cependant

- La répartition par flux diverge des objectifs :
 - Collecte d'ordures ménagères résiduelles plus élevée que les objectifs, la plus élevée du Sittom-mi et collecte sélective (verre, papier, sacs jaunes) inférieure aux objectifs malgré une progression sensible avec l'extension des consignes de tri.
 - Flux de déchèteries hors gravats supérieurs aux objectifs du plan.

Avec l'extension des consignes de tri des plastiques mise en place l'an passé, les performances de la collecte sélective des emballages a progressé. Cette tendance serait à conforter, ce qui diminuerait les quantités d'ordures ménagères et leur coût de gestion (voir ci-après).

Les actions de prévention contribueraient également à la diminution des OMR et des apports en déchèteries, notamment les biodéchets : restes alimentaires et végétaux.

SERVICE DECHETS MENAGERS : ACTIVITES LIEES A LA PRE-COLLECTE

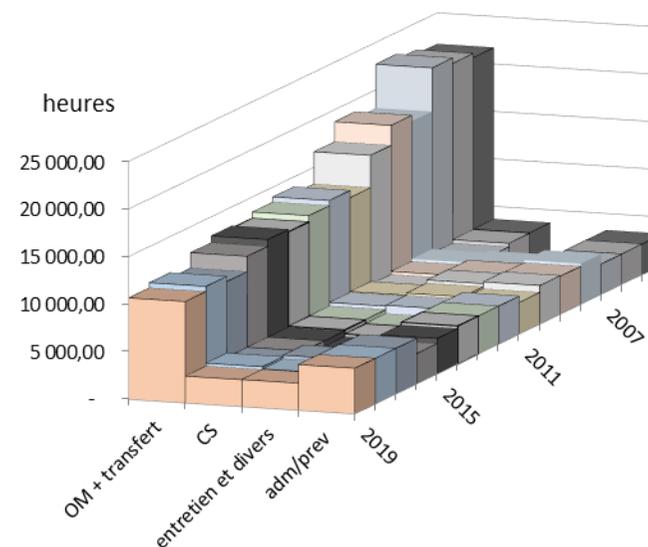
- 169 mouvements de contenants ont été comptabilisés en 2019 : rajout de contenants permanents ou saisonniers, déplacements, échange, remplacements de bacs ou cagettes endommagés ou volés.
- Des bacs de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif sont mis à disposition des organisateurs de manifestations et représentent 273 bacs pour 43 manifestations (dépôt puis reprise et nettoyage des bacs) d'avril à décembre, ce qui nécessite un minimum d'une trentaine de bacs de réserve pour satisfaire les demandes simultanées.
- 1 995 cartons de sacs jaunes de collecte sélective ont été livrés dans les communes durant l'année. C'est un peu moins que l'an passé, probablement du fait du démarrage de l'expérimentation avec les sacs cabas sur deux communes à partir de novembre.
- Fournitures de saches pour la collecte des polystyrènes et du plastique souple, en déchèterie.

SERVICE DECHETS MENAGERS : ACTIVITE DU PERSONNEL

En 2019 le service totalise 21 142 heures de travail, équivalent à 13.2 temps complets (en baisse de 4%).

Les heures de gardiennage des éco-stations ne sont pas comptées et concernent 3 postes à temps non complet pour 850 heures.

Répartition des heures de travail selon l'activité



SERVICE DECHETS MENAGERS – REGIE DE COLLECTE : PERSONNEL

Heures « régie » : 16 333 h (-5%) en baisse, équivalent à 10.2 temps complets et 9.2 équivalents temps pleins.

Dont 109 heures de formation (FCO, formation aux circuits modifiés)

Événements marquants de l'année :

- 3 arrêts maladie cumulant 10 semaines, 1 agent en arrêt maladie continu sur l'année
- 2 accidents du travail (TMS) cumulant 3 semaines d'arrêt.
- Un agent en disponibilité.
- Moins d'heures de ripeurs en collecte ordures ménagères pour panne du fait d'une benne latérale de secours.
- L'extension des consignes de tri entraîne des volumes plus importants de collecte et l'allongement des temps de tournées.

Les postes de la régie de collecte sont occupés fin 2019 par :

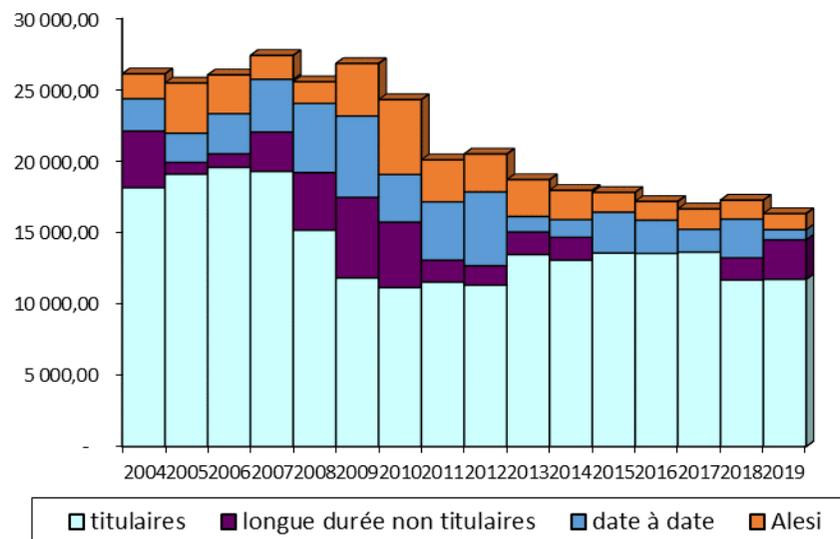
08 titulaires en activité dont 1 à temps non complet.

2 contractuels en CDD longue durée en remplacement des agents absents et pour pallier les absences en évitant de recourir à des contrats courts nécessitant de former plusieurs fois les personnes aux collectes en amont.

7 contractuels en CDD courts en remplacement des agents absents et pour surcroûts d'activité.

5 salariés d'Alesi (association intermédiaire d'emploi d'insertion) en missions de remplacement d'agents absents et pour surcroûts d'activité.

Heures de la régie de collecte, par type de contrat



INDICATEURS FINANCIERS : MODALITE D'EXPLOITATION DU SERVICE

Marchés de prestations : 816 746 € : 30% des dépenses.

☒ Exploitation, transport, traitement des déchèteries et éco-stations.

☒ Collecte du verre et du papier.

Contribution au Sittom-mi : 695 069 € : 26% des dépenses.

☒ Incinération des déchets résiduels et refus de tri.

☒ Transport et tri des emballages légers.

Régie : 909 338 € hors amortissement, 1 137 625 € amortissements compris : 44 % des dépenses

Collecte et transfert pour part des ordures ménagères résiduelles.

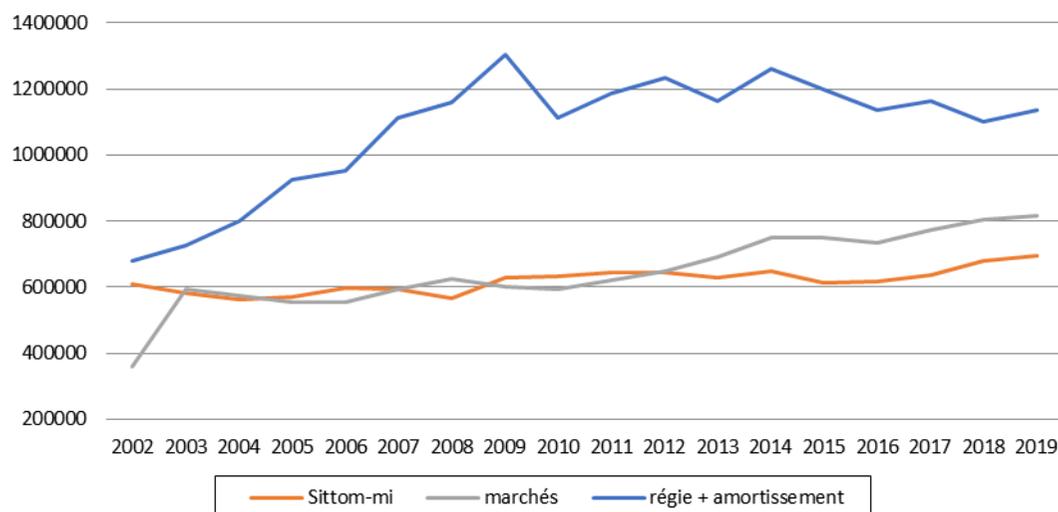
Collecte sélective et transfert des emballages légers.

Services communs, communication et prévention des déchets.

Prise en charge et gardiennage des mini-déchèteries.

Amortissements des matériels et installations

**Modalité d'exploitation du service
dépenses de fonctionnement**



INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR DES ENTREPRISES EN 2019

Collecte du verre et du papier :	46 512 € TTC
Haut de quai de déchèterie :	168 412 € TTC
Transport des déchèteries et éco-stations :	253 879 € TTC
Traitement des produits de déchèteries et éco-stations :	327 555 € TTC
Traitement des DDS et huiles :	35 261 € TTC

INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT EN 2019

Traitement des ordures ménagères :	509 568 € TTC
Tri de la collecte sélective :	185 361 € TTC

INDICATEURS FINANCIERS : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DECHETS

	Coût 2019 approché (€TTC)
-Personnel du service et des éco-stations (salaires et autres charges)	549 730 €
-Véhicules (fonctionnement et amortissement)	404 890 €
-Autres charges techniques (fonctionnement et amortissement) : frais de structure du service, locaux, déchèteries, sacs jaunes ...	171 677 €

Amortissement des biens

- Le centre technique déchets ménagers est amorti sur 20 ans : 71 259 €.
- Les contenants de collecte (bacs, colonnes, cagettes) et des divers équipements de déchèteries (caissons de mini-déchèteries, abris à polystyrènes, cages de tri, collecteur à huiles minérales usagées, conteneurs pour les DEEE, les DDS et la recyclerie, les gardes-corps, la signalétique, le mobilier, divers matériels, ...) sont amortis sur 5 ans : 30 509 €.
- Les véhicules sont amortis sur 7 ans puis 5 ans à partir de 2012. 3 des 7 bennes sont en cours d'amortissement : 122 671 €. L'objectif est de stabiliser les amortissements en renouvelant régulièrement les véhicules de collecte.
- Les déchèteries ne sont pas amorties.

INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 812 du CA.

☑ Dépenses courantes (régie, Sittom-mi, prestataires) : 2 417 401 €.

☑ Amortissement : 228 287 €. Seules les déchèteries ne sont pas amorties.

Les dépenses de fonctionnement, non affectées, relatives au service, sont :

☑ Intérêt d'emprunts (déchèteries) : 516 €.

La variation globale du budget est de +8% par rapport à l'année précédente, du fait de la hausse des amortissements liée au décalage de renouvellement de matériels et de hausses des coûts de fonctionnement (marchés et collecte sélective notamment).

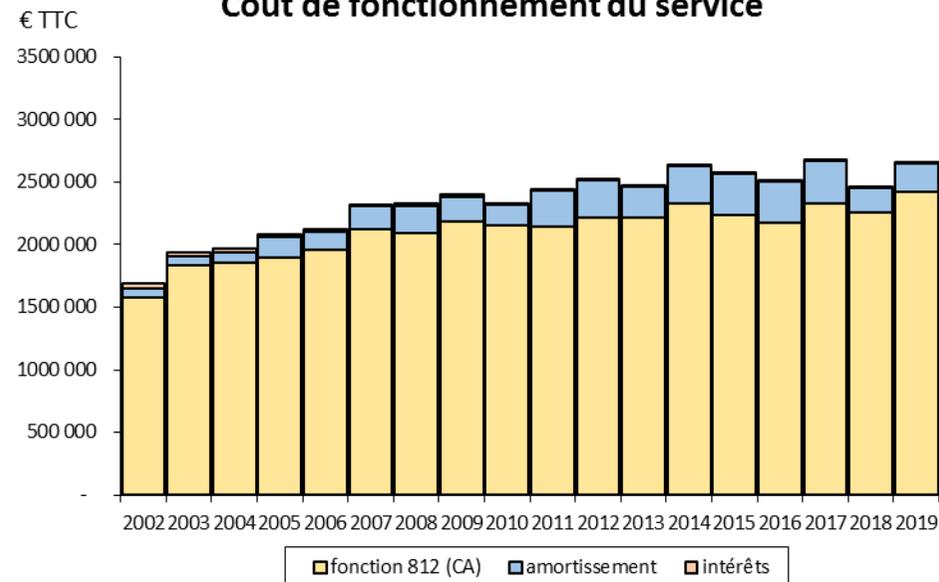
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 646 204 € TTC

109 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.

94 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.

184 € LA TONNE

Coût de fonctionnement du service



INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

Ordures ménagères	Conteneurs 660 l	9 072 €
	Pièces pour grosses réparations, nouvelle BOM	350 759 €
Collecte sélective	contenant de collecte sélective	5 544 €
Déchèteries	remise en état et amélioration des déchèteries	42 261 €
Structure	licence logiciel, copieur, cuve à carburant	8 698 €
Investissements de l'année en € TTC :		416 334 €

S'y ajoute le remboursement des annuités d'emprunt pour la construction des déchèteries : 14 126 €.

INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 812 du CA.

La taxe ordures ménagères (88%) :

☑ 2 852 147 €.

Evolution des bases, plus dynamiques, (+2.5%) sans modification du taux.

Recettes diverses (2%) :

☑ 61 607 €

Essentiellement, des remboursements sur rémunération, quelques produits exceptionnels, l'amortissement de subventions, en baisse de 34%.

Recettes de valorisation, soutiens des filières (10%) :

☑ 320 755 €.

En baisse de 7%, du fait de la chute des cours de rachat de matériaux et d'un barème 2018-2022 moins favorable

Financement sans contribution du budget général.

Pas de redevance spéciale pour entreprises utilisatrices du service

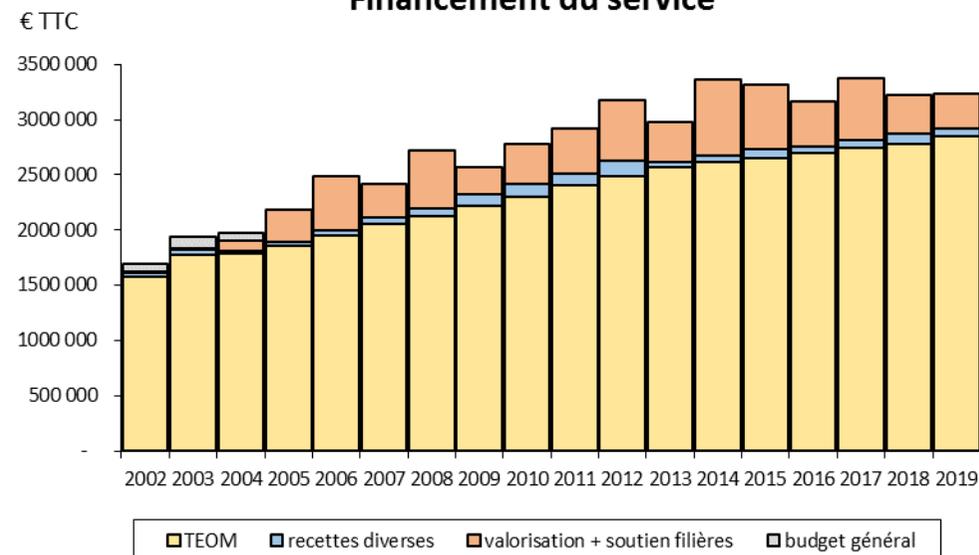
RECETTE DE FONCTIONNEMENT : 3 234 529 € stable
UN TAUX DE TEOM A 12.6% INCHANGE DEPUIS 2006.

En moyenne :

118 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.

101 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.

Financement du service



INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Déchèteries

Acompte sur l'opération d'amélioration des déchèteries

Etat (DSIL)

1 284 €.

INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PRODUITS DE VALORISATION

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement possibles.

Rachat du papier (4 trimestres) :	18 525 € TTC
Rachat des emballages : verre, plastiques, métaux, cartons et fibreux (4 trimestres) :	92 493 € TTC
Rachat des métaux de déchèteries (12 mois) :	26 863 € TTC
Rachat des DEEE de déchèteries (4 trimestres) :	6 0170 € TTC
Vente d'énergie produite par les installations du SIT TOM-MI	englobé dans le tarif d'incinération

INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES SOUTIENS

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement parfois important.

Soutien Eco-emballages (SDD 2017, liquidatif 2017, T4 2018 et T1 à T3 2019) :	225 961 € TTC
Soutien OCADEEE (4 trimestres) :	10 240 € TTC
Soutien Eco - folio 2017 :	19 216 € TTC

INDICATEURS FINANCIERS : COÛTS COMPLETS PAR ETAPES TECHNIQUES (méthodologie ComptaCoût[®])

Cette méthode de comptabilité est définie par l'ADEME. Elle vise à retracer, par flux de déchets et par étapes de gestion, les coûts de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Les coûts sont présentés H.T. même si la collectivité n'est pas assujettie.

Les tonnages ne prennent pas en compte les gravats très pondéreux et faussant les coûts à la tonne.

Les coûts complets sont le cumul des charges du service

2019 - Coût complet € H.T. (sauf traitement des OMR et des emballages, le syndicat n'étant pas assujetti)	OMR	verre	papier	emballages hors verre	déchèteries hors gravats (1095 t)	éco-stations	Recup'R	TOTAL	%
tonnages	5 699	1 142	418	648	5 312	618	40	13 877	
charges fonctionnelles	140 346	4 968	2 295	48 534	55 813	9 447	67 223	328 627	11%
prévention	26 717	2 058	1 802	5 634	9 520	2 569	215 459	263 758	9%
pré-collecte	33 403	2 703	1 831	44 803				82 739	3%
collecte	609 128	31 555	14 024	137 735	175 971	27 400		995 814	33%
transport	103 126	12 618		54 278	184 322	44 197		398 541	13%
traitement des déchets non dangereux	449 742			131 223	275 088	28 511		884 564	30%
traitement des déchets dangereux					33 421			33 421	1%
TOTAL en € H.T.	1 362 462	53 902	19 952	422 207	734 135	112 124	282 682	2 987 464	
%	46%	2%	1%	14%	25%	4%	9%	100%	
médiane habitat rural 2016 € H.T. la tonne	250	66	385		136		autres NC	200	
TOTAL en € H.T. / tonne	239	47	415		143		7067	215	
médiane habitat rural 2016 kg/habitant/an	192	40	47		214		NC	494	
kg/habitant INSEE SINOE/an	237	47	44		246		1,7	576	
TOTAL en € H.T. / 24071 habitants	57	2	1	18	30	5	12	124	
TOTAL en € TTC / 24071 habitants	60	2	1	19	33	5	12	132	

Le principal poste de dépense est celui de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles qui représente 46% des coûts complets du service.

Le coût complet à la tonne est de 215 € la tonne collectée et traitée, tous flux compris.

Le coût du service de la collectivité se trouve au-dessus de la médiane du coût complet des collectivités de typologie rurale. La production de déchet par habitant est également largement au-dessus de la médiane de l'échantillon des collectivités rurales renseignées dans SINOE.

INDICATEURS FINANCIERS : COÛTS AIDES PAR FLUX DE DECHETS (méthodologie ComptaCoût®)

Les coûts aidés sont les coûts complets moins les produits, aides et soutiens liés aux différents flux : vente de biens, de matériaux ou d'énergie, soutiens des éco-organismes, aide à la communication ou à l'emploi, le cas échéant, reprises de subvention d'investissement.

2019 - coûts aidés TTC	OMR	verre	papier	emballages hors verre	déchèteries	eco-stations	Recup'R	TOTAL
tonnages	5 699	1 100	418	648	5 312	618	40	13 835
kg/habitant INSEE SINOE/an	237	47	17	27	220	26	2	576
coût complets € H.T.	1 366 725	53 902	19 952	423 544	734 135	112 124	282 682	2 993 064
TVA acquittée	82 203	4 128	1 560	23 461	67 807	8 126	5 065	192 350
produits : recettes, aides et soutiens	106 786	45 903	37 153	288 243	101 285	4 010	233 889	817 270
TOTAL en € TTC	1 342 142	12 127	- 15 641	158 762	700 657	116 239	53 858	2 368 144
TOTAL en € TTC / tonne	236	11	- 37	245	132	188	1 346	171
TOTAL en € TTC / 24071 habitants	56	1	- 1	7	29	5	2	98
%	57%	1%	-1%	7%	30%	5%	2%	100%

Les ventes de produits, les aides et soutiens sont essentiellement liés

- au chantier d'insertion de la recyclerie RECUP'R.
- aux collectes séparatives pour la fonction déchets ménagers.

Ceci réduit sensiblement le coût net de gestion de ces flux. Le tri et la prévention sont donc des sources d'économie et de maîtrise budgétaire du service.

Le coût net de gestion des déchets se répartit entre

- 57% pour les OMR
- 35 % pour les déchèteries et éco-stations.
- 7% pour les collectes sélectives

Ceci correspond en 2019 à un besoin en financement de 2.4 M€ TTC.

INDICATEURS FINANCIERS : EVOLUTION DES COUTS AIDES

Evolution des coûts aidés en €H.T. à la tonne

tonnages hors gravats	€ H.T.	OMR	verre	papier		emballages hors verre	déchèteries hors gravats	eco-stations	Recyclerie	TOTAL en € à la tonne
référentiel national médiane habitat rural (données 2016)		236	24	91			113		NC	150
13 877	année 2019	221	7	-	41	209	120	175	1 220	157
13 917	année 2018	222	6	-	34	304	104	169	- 982	149
13 829	année 2017	206	8	-	31	18	103	156	420	133
13 664	année 2016	211	7	-	24	- 42	104	145	300	136

Evolution des coûts aidés en €H.T. par habitant

population INSEE	€ H.T.	OMR	verre	papier		emballages hors verre	déchèteries	eco-stations	Recyclerie	TOTAL en € par habitant
référentiel national médiane habitat rural (données 2016)		43	1	4			24		autres : nc	75
24 071	année 2019	52	0	5			31		2	91
24 372	année 2018	53	0	7			27		-2	85
24 547	année 2017	49	0	0			26		-1	75
25 476	année 2016	49	0	0		-1	21	4	1	73

La collectivité dépasse la médiane du référentiel des coûts aidés pour l'habitat rural avec une valeur un plus élevée pour la collecte des ordures ménagères résiduelle, la collecte des emballages et les déchèteries. Ceci traduit une hausse générale des charges et une baisse des soutiens dans un contexte de diminution de population sans diminution notable des quantités.

La collectivité n'étant pas assujettie à la TVA, celle-ci vient augmenter les coûts réels du service (+8 € par habitant en 2019).

Glossaire

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ALESI : association lanestérienne d'entraide sociale immédiate

AV : Apport volontaire, mode de collecte dans lequel le contenant de collecte de grosse capacité est mis à disposition du public sur la voirie.

BOM : benne à ordures ménagères

C0.5, C1, C2... : fréquence de collecte une semaine sur 2, fréquence de collecte une fois par semaine, fréquence de collecte deux fois par semaine

CA : compte administratif

CD 56 : conseil départemental du Morbihan

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CS : collecte sélective, collecte séparée de certains flux de déchets recyclables en vue de leur valorisation (par exemple emballages légers, papiers, verre)

DDS : déchets diffus spécifiques (anciennement déchets dangereux des ménages)

Déchèterie : lieu clos, gardienné, où les usagers peuvent déposer de manière séparée des déchets autres que les ordures ménagères résiduelles

DGF : dotation globale de fonctionnement

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

ETP : équivalent temps plein

Hbt : habitant

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères et ne font pas l'objet d'une filière de valorisation locale

FCO : formation continue obligatoire à la sécurité (chauffeurs poids lourds)

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

JRM : journaux-revues-magazines

OMR : ordures ménagères résiduelles : déchets des ménages de petit volume ne pouvant être recyclés.

PAV : point d'apport volontaire (OMR, CS, Verre, JRM)

PR : point de regroupement, mode de collecte dans lequel le contenant de proximité est mis à disposition du public pour la collecte des sacs fermés d'OMR ou de CS.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

RMCom : roi Morvan communauté

SDD : soutien au développement durable (volet du contrat Eco-emballages)

SIRCOB : syndicat intercommunal de répurcation du centre ouest Bretagne

SITTOM-MI : syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur

T1, T2, ... : trimestre 1, trimestre 2, ...

TC : temps complet

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères